



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par Marie-Armelle Fouéré
Tél : 05.56.01.73.44
Courriel : ma.fouere@inao.gouv.fr

Objet : Révision PLU
Commune de Saint-Magne



La Directrice de l'INAO
à

Madame la Présidente
Communauté de communes Val de Leyre
20, route de Suzon
33 830 BELIN-BELIET

Bègles, le 25 mars 2019

Madame la Présidente,

Par courrier RAR N°2C 104 813 4264 3 reçu le 19 mars 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir pour examen et avis le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Magne.

La commune de Saint-Magne n'appartient à aucune aire de production en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC). Elle appartient aux aires de production des Indications Géographiques Protégées « Agneau de Pauillac », « Asperges des Sables des Landes », « Atlantique », « Bœuf de Bazas », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest » et « Volailles des Landes ».

Après étude du dossier, l'INAO vous informe qu'il n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les territoires susceptibles de produire sous signes d'identification de la qualité ou de l'origine.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE

INAO – Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

Site de Bordeaux

1 quai Wilson

33130 BEGLES

Tél : 05.56.01.73.44

INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr – www.inao.gouv.fr